

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**

**COMMUNE DE SAINT-PIERRE** **D’ALBIGNY**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR PROJET 2025**

**COMMUNE DE SAINT-PIERRE D’ALBIGNY**

**Nom de l’Association** ……………………………………………….

Dossier complet à retourner au plus tard :

* **2 mois avant la date de la manifestation**

Mairie de Saint-Pierre d’Albigny

30 rue Auguste Domenget

73250 Saint-Pierre d’Albigny

E-Mail : [logistique@mairie-stpierredalbigny.fr](mailto:logistique@mairie-stpierredalbigny.fr)

CADRE RESERVE à l’administration

* Dossier de demande de Subvention reçu en mairie le :
* Accusé de réception envoyé le :
* Dossier complet
* Dossier incomplet

1. **Lors d’une première demande**
2. ***Pièces à joindre impérativement***

***à votre demande de subvention***

* + Récépissé de déclaration à la Préfecture ou Sous-Préfecture
  + Statuts signés par le Président
  + Composition du conseil d’administration avec nom et fonction des membres

1. **Pour toute demande**
2. ***Pièces à joindre impérativement***

***à votre demande de subvention***

* + Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale signé par le Président
  + Le bilan financier signé par le Président et le Trésorier
  + Budget prévisionnel signé par le Président et le Trésorier
  + Un bilan annuel d’activités (actions entreprises, projet réalisés…) signé par le Président
  + Relevé d’identité bancaire ou postal au nom de l’association
  + Une copie des soldes des comptes bancaires
  + Copie de l’attestation d’assurance de l’association (si celle-ci n’a pas été fournie)

1. **. En cas de changement de statuts**
2. ***Pièces à joindre impérativement***

***à votre demande de subvention***

* + Récépissé de déclaration de modification statutaire à la Préfecture ou Sous-Préfecture, y compris en cas de changement des membres du bureau
  + Nouveaux statuts

Chaque demande de subvention sera étudiée en commission et votée par le conseil municipal

**ATTENTION**

Toutes fausse déclaration est passible de peines d’emprisonnement et d’amendes prévues par les articles 441-6 et

441-7 du code pénal.

Le droit d’accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relatives à l’informatique, aux fichiers et aux libertés s’exerce auprès du service ou de l’Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

***ATTESTATION SUR L’HONNEUR***

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande de subvention et quel que soit le montant de la subvention sollicité. Si le signataire n’est pas le représentant légal de l’association, joindre le pouvoir lui permettant d’engager celle-ci

Je soussigné(e), (Nom et prénom) ………………………………………………………

Représentant(e) légal(e) de l’association …………………………………………….

* certifie que l'association est régulièrement déclarée,
* certifie que l’association est en règle au regard de l’ensemble des déclarations sociales et fiscales, **ainsi que des cotisations et paiements y afférant,**
* certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l’ensemble des demandes de subventions introduites auprès d’autres financeurs publics
* certifie que cette demande est conforme aux statuts de l’association et sollicite de la collectivité l’octroi d’une subvention de fonctionnement au titre de l’exercice à venir.
* Demande de subvention de : …………………………………………………
* Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l’Association suivant (joindre le RIB de l’Association)

Fait à le

Nom, prénom

Signature :

 **Attention :**

**Toute fausse déclaration est passible de peines d’emprisonnement et d’amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.**